

**AVIS PUBLIC**

**Règlements numéro 499-2018, 500-2018 et 501-2018**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 12 février 2018, adoptait le règlement suivant :

**500-2018**

Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 500-2018 et ses amendements en vigueur en vue de prévoir des dispositions relatives à la construction de mini-maisons.

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, adoptait les règlements suivants :

**499-2018**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 364-2004 et ses amendements en vigueur. L'objectif est de modifier les quelques dispositions du règlement, dont celles interprétatives, pour les marges des zones situées dans le secteur du Mont Lac Vert, pour la superficie d'un bâtiment principal, pour les rives, le littoral et les plaines inondables ainsi que les contraventions et sanction à leurs égards.

De plus, de nouvelles normes ont été ajoutées concernant l'autorisation de mini-maisons et d'usage multiple dans un même bâtiment ainsi que des normes d'assouplissement pour les bâtiments principaux implantés avant le 31 décembre 2017.

**501-2018**

Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 501-2008 et ses amendements en vigueur afin de tenir compte du règlement de contrôle intérimaire adopté par la MRC de Lac-St-Jean-Est sous le numéro 123-2006.

La MRC de Lac-St-Jean-Est a émis des certificats de conformité en date du 14 mars 2018 pour les règlements 499-2018 et 500-2018.

Les règlements sont actuellement déposés au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'Hôtel de Ville situé au 351, rue Turgeon, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 26<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2018.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim